



DONDELANGE
KEHLEN
KEISPELT MEISPELT
NOSPELT OLM

Service : Service technique
Dossier suivi par : Cécile Achten
T. 30 91 91-504
F. 30 91 91-500
technique@kehlen.lu

AVIS AU PUBLIC

EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

En exécution de l'article 9.2 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

la société OTIS Luxembourg s.à r.l. a introduit une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un ascenseur à Olm, 1 Kiischtewee, pour le compte de SNHBM.

La demande d'autorisation concernant le dossier N° 3A/2024/2893/176 du 04 octobre 2024 peut être consultée à la maison communale de Kehlen du 18 octobre 2024 au 04 novembre 2024 inclus.

Kehlen, le 18 octobre 2024

Le Bourgmestre,
Eischen Félix

Le Secrétaire,
Haas Marco



05/11/2024